

Présentes 33 communes

Alle, Basse-Allaine, Le Bémont, Boécourt, Boncourt, Bourrignon, Bure, Châtillon, Clos du Doubs, Courchapoix, Courchavon, Courgenay, Courrendlin, Courroux, Courtedoux, Courtételle, Develier, Fahy, Les Genevez, Haute-Ajoie, Haute-Sorne, Lajoux, Lugnez, Mettembert, Muriaux, Pleigne, Porrentruy, Rossemaison, Saignelégier, St-Brais, Soyhières, Val Terbi, Vendlincourt

Excusées 20 communes

La Baroche, Beurnevésin, Les Bois, Bonfol, Les Breuleux, La Chaux-des-Breuleux, Coeuve, Cornol, Damphreux, Delémont, Ederswiler, Les Enfers, Fontenais, Grandfontaine, Mervelier, Montfaucon, Movelier, Le Noirmont, Saulcy, Soubey

Invités Rosalie Beuret - Siess, David Eray, Christophe Riat, Pierre Brülhart, représentants de la presse

Secrétaire Sabine Lachat

Ordre du jour

- | | |
|--|-----------------------------------|
| 1. Accueil et communication | Vincent Wermeille, Président a.i. |
| 2. Procès-verbal du 29 janvier 2020 | |
| 3. Conséquences de la crise sanitaire | Rosalie Beuret-Siess |
| 4. Discussion COVID-19 | |
| 5. Présentation des comptes 2019 | Sabine Lachat |
| 6. Lecture du rapport des vérificateurs des comptes | Valérie Fuhrmann |
| Adoption des comptes 2019 | |
| 7. Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369) | David Eray, Ministre |
| - Résultats des travaux réalisés | Pierre Brülhart, |
| - Prochaines étapes | Energie RCJU |
| 8. Divers | |

1.	Accueil et information	<p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille, salue les personnes présentes après une période particulière due à la Covid -19. Il a le plaisir d'accueillir les invités.</p> <p>Il propose une pensée à l'égard de M. Daniel Egloff, maire de Beurnevésin, décédé.</p> <p>M. le Président a.i., Vincent Wermeille soumet à approbation le mode de convocation et l'ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune remarque.</p>	
2.	PV du 29 janvier 2020	Accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteure	Accepté
3.	Conséquences de la crise sanitaire	<p>Madame la Ministre, Rosalie Beuret Siess affirme son plaisir de participer à sa première assemblée de l'AJC en qualité de cheffe du DFI, ayant pour tâche d'assurer le lien entre les communes et le Gouvernement et de faire connaissance officiellement avec les représentantes et représentants des autorités communales ; Mme la Ministre connaît le rôle essentiel que les communes jouent dans le lien entre les autorités jurassiennes et la population, elles qui sont le niveau institutionnel le plus proche des citoyens.</p> <p>Partant de ce constat, un Etat fort nécessite des communes fortes. Des communes fortes pour échanger, se coordonner mais surtout construire. Pour ce faire, le Gouvernement compte sur l'AJC pour être un partenaire solide afin de mener de façon optimale les dossiers importants qui touchent les communes, dans l'intérêt bien compris de l'ensemble de la population jurassienne.</p> <p><u>Conséquences de la crise sanitaire</u></p> <p>Après ce bref préambule, Mme la Ministre intervient au sujet de la crise de la COVID-19, allant malheureusement, encore durer un certain temps. Situation qui nécessite un niveau de collaboration et d'entente entre l'Etat et les communes. La pandémie de Covid-19 revêt un caractère exceptionnel, dont les conséquences ne sont pas toutes connues.</p>	

		<p>Une certitude semble toutefois faire l'unanimité : l'impact sur la population, sur les entreprises, sur les acteurs de la vie sociale, culturelle, sportive, sur les finances publiques, mais également sur les autorités et les institutions publiques, dont les communes, cet impact est et sera considérable. Le caractère exceptionnel de la crise a nécessité des mesures tout aussi exceptionnelles. Le Gouvernement a dû se montrer proactif pour face à la situation et trouver des solutions concrètes en subsidiarité aux décisions de la Confédération.</p> <p>La coordination entre les différents niveaux institutionnels (Confédération, canton, communes) a représenté un facteur-clé de la mise en œuvre de différentes mesures.</p> <p>Dès le début de la pandémie, le Gouvernement a eu la volonté d'associer les communes et de les informer de l'évolution de la situation, par l'intermédiaire du délégué aux affaires communales qui a été intégré au sein de l'EMCC (Etat-major en cas de crise). De nombreuses informations ont été régulièrement transmises aux communes ; un suivi de l'évolution de la situation, commune par commune, a été établi par l'EMCC (chaque commune était invitée à renvoyer tous les lundis matin un formulaire sur sa gestion de la crise dans différents secteurs comme la voirie, les personnes isolées, la sécurité publique, les commerces, la garde des enfants, le moral de la population). Il est également à noter que de nombreuses communes ont collaboré avec les services sociaux et l'Etat, dans la mise en place et l'alimentation de la plateforme solidarité, en assurant leur rôle de proximité. Mme la ministre salue la qualité de l'implication et de la réactivité des communes durant cette période compliquée.</p> <p>Certaines mesures à caractère financier ont été décidées par le Gouvernement, dans l'urgence, sur la base du droit de nécessité tel que la Constitution jurassienne le prévoit. Des mesures concrètes, en complément à celles de la Confédération, ont été prises, pour un montant d'environ 10 millions de francs.</p> <p>Trois mesures touchent directement les communes, pour un montant d'environ 1,4 million de francs :</p>	
--	--	--	--

- la simplification des montants versés au titre de l'aide sociale, prévue pour 3 mois ; l'impact de cette mesure représente 50'000 francs pour les communes ;
- les coûts liés à l'accueil extrafamilial : environ 360'000 francs en raison de la limitation de l'accueil réservé durant 6 semaines au personnel sanitaire ;
- l'impact le plus important pour les communes est la mesure d'adaptation à la baisse des intérêts moratoires en matière d'impôts, environ 1,2 million de francs.

Concernant ces trois mesures, le Gouvernement souhaite mener une discussion avec les communes pour apprécier les modalités d'une compensation de ces montants. Certaines pistes ont déjà été évoquées avec le comité de l'AJC, et des propositions devraient pouvoir être faites à la rentrée.

La gestion d'une telle crise n'est pas simple ; le Gouvernement n'a pas pu informer en temps réel de toutes les mesures prises. Aussi, dans le cadre de la discussion qui suivra (point 4 de l'ordre du jour), les remarques et questions émises seront prises en considération.

Parallèlement à ce montant de 10 millions lié aux mesures de soutien, le Gouvernement a mentionné deux autres chiffres à la tribune du Parlement :

- **1 million** de francs qui correspond aux charges supplémentaires directes engagées par l'Etat. Ces charges se composent principalement des mesures sanitaires (comme par exemple les centres de consultations (COCOV), devenus centres de dépistages ainsi que les travaux informatiques nécessaires à la mise en place du télétravail.
- **Les 2 millions** de francs correspondent au manque à gagner direct pour l'Etat en matière d'émoluments suite à la fermeture des guichets, des expertises de l'OVJ et la suspension de décisions administratives. Le blocage de l'activité économique implique également un manque à gagner pour l'Etat.

		<p>Ces trois chiffres, conséquents, ne représentent pourtant que la partie visible de la crise. Une partie moins visible des impacts financiers de la crise concerne les pertes de revenus fiscaux, tant pour les personnes physiques que les personnes morales et l'augmentation de certaines charges, auxquelles il faut s'attendre en 2020 et 2021 et probablement encore après.</p> <p>S'il est encore trop tôt pour présenter une vision claire de la situation financière pour le canton, attendu qu'il n'y a pas encore le recul nécessaire par rapport à cette crise car on ne sait pas si elle est vraiment terminée, il est toutefois possible d'affirmer que les conséquences en matière de finances publiques seront conséquentes. Le Gouvernement travaille actuellement sur l'état de situation et espère disposer très prochainement de chiffres consolidés.</p> <p>Le Gouvernement est conscient que les conséquences de la crise ne peuvent pas se résumer à des considérations financières. La société est et sera ébranlée, les pratiques et les habitudes tant personnelles que collectives sont et seront modifiées en profondeur. Nombreux sont ceux qui en subiront de plein fouet les impacts. Face à l'ampleur de cette crise, les décisions politiques et les choix à venir devront eux aussi être à la hauteur du défi qui nous attend pour permettre aux Jurassiennes et Jurassiens de pouvoir se projeter dans l'avenir avec sérénité.</p> <p>Enfin, il appartiendra, à l'Etat et aux communes, dans les semaines ou les mois qui viennent, de dresser un bilan de la façon dont les autorités ont géré la crise, en essayant d'améliorer le fonctionnement des autorités afin de répondre à un certain nombre de nouvelles attentes de la population.</p> <p>En guise de conclusion, Mme la Ministre Rosalie Beuret Siess transmet les sincères remerciements du Gouvernement aux maires, aux élus et ainsi qu'aux collaboratrices et collaborateurs des communes, pour l'engagement et la solidarité dont ils ont fait preuve durant cette période difficile, tout en rappelant que le scénario d'une deuxième vague du virus est à envisager, et que le respect des consignes sanitaires reste encore primordial.</p>	
--	--	---	--

4.	Discussion COVID-19	<p>Monsieur le Président a.i., indique l'importance de permettre aux élus de formuler leur remarque par rapport à la crise sanitaire</p> <p>Louis-Joseph Fleury : remercie le Gouvernement pour l'appui. Dans la commune Courchapoix, la crise a bien été gérée mais relève un petit bémol par rapport aux clubs de football pressés de reprendre leurs activités. Il n'a pas trouvé dans les consignes édictées, celle liée à l'utilisation de la douche.</p> <p>Rosalie Beuret Siess : pour ce genre de spécificités, il faut s'adresser à la hotline.</p> <p>Joël Burkhalter, pour avoir contacté la hotline, il a estimé ses réponses lacunaires.</p> <p>Walburga Baettig : remercie M. Christophe Riat, délégué aux communes avec qui elle a pu obtenir plus de réponses que par la hotline notamment au niveau de la location de dortoir. Fait part également du manque de prescriptions concernant la désinfection.</p> <p>M. le Président a.i. Vincent Wermeille : rejoint les intervenants au sujet de la hotline ayant indiqué à une entreprise ne possédant pas de masques de s'adresser à la commune.</p> <p>Sandrine Fleury Courroux indique qu'au niveau des halles, les douches et vestiaires ont été maintenu fermés jusqu'au 20 juin 2020, ensuite de quoi on a rouvert les douches.</p> <p>Rosalie Beuret : au niveau des communes, cela a été vécu la même chose au niveau au Canton. L'EMCC recevait des informations sous forme d'ordonnance qui amenaient souvent plus de questions que de réponses. Il s'agissait de décrypter les ordonnances. A chaque série d'information, les équipes indiquaient un maximum d'information pour renseigner mais effectivement un catalogue regroupant toutes les informations possibles n'a pas pu être distribué. Lors du semi confinement, il y avait une marge d'appréciation pouvant générer des disparités d'une commune à l'autre. Au sujet des normes sanitaires, les questions devaient être adressées à la hotline, quant aux normes pour le sport, il y avait lieu de s'adresser à l'Office des Sports. Cela étant, lorsqu'on constate un manque d'information, on va tout mettre en œuvre pour y pallier.</p> <p>Au niveau de l'étang de la Gruère la situation a été compliquée par rapport aux avis partagés quant à la fermeture et l'ouverture.</p> <p>Au sujet de la suspension des dépôts publics, la mesure a parfaitement fonctionné.</p>	
----	----------------------------	---	--

		<p>La Confédération a également bien géré la crise tout comme le délégué aux communes. Le plan de relance est à mettre en place. Les collectivités publiques ont un rôle important à jouer. Des procédures accélérées devront être mises en place. Le taux de chômage risque d'augmenter dans plusieurs domaines.</p> <p>Au sujet des cartes à jouer par le Canton, est-ce qu'il y a des actions sur des projets que le canton pourrait accélérer pour assurer un volume de travail ?</p> <p>Rosalie Beuret Siess : Une réflexion est en cours. Le Canton conscient a un rôle stabilisateur qu'il doit jouer pour les entreprises jurassiennes. Les réflexions sont présentes au sein du Gouvernement sur la reprise économique. Au niveau de la reprise économique, le Gouvernement est sensible à ce que les investissements puissent être réalisés.</p> <p>David Eray : Une préoccupation également du Gouvernement est d'assurer l'emploi, il s'agirait d'actions en partenariat avec les milieux économiques.</p> <p>La première aura été celle du tourisme, au niveau de la taxe de séjour. On a essayé de profiter de la situation pour faire bénéficier l'économie.</p> <p>Avec les frontières fermées , les citoyens ont pris l'habitude de consommer local. Néanmoins, tout n'est pas solutionné.</p> <p>Thierry Crétin, Basse-Allaine, remercie M. le Délégué aux communes et le Gouvernement pour les actions entreprises et soulève un seul bémol, il aurait souhaité de la part du Canton une action au niveau des investissements ; quand on évoque économie locale, la forêt, en fait partie. Le Canton pourrait montrer un exemple, pour que la Confédération lui enjoigne le pas.</p> <p>David Eray : Grâce à la motion Claude Hêche, une convention avec un programme lié pourrait voir le jour avec un financement cantonal qui provoquerait un financement fédéral.</p>	
--	--	--	--

		<p>Julien Loichat, Porrentruy : Personne n'était préparé, il faut soutenir l'économie, actuellement on peut se préparer à une deuxième vague, comment allons-nous agir ? Est-ce que M. le délégué aux communes peut préparer des plans d'action afin de préparer cette éventualité ?</p> <p>Rosalie Beuret Siess : Par rapport à une éventuelle deuxième vague, le plan d'action est réalisé. L'EMCC se retrouve moins régulièrement mais poursuit son plan d'action. Il est évident que les processus et les procédures devront être améliorées.</p> <p>L'EMCC peut se baser sur un retour d'expérience, identifier ce qui a bien fonctionné, identifier ce qui est à améliorer. Si les communes le souhaitent, elles peuvent informer M. le Délégué aux communes de leur retour d'expérience qui sera pris en considération par l'EMCC.</p> <p>Benoît Bleyaert : Le moteur économique est la base de notre région ; ce qui pourrait poser un problème, ce sont les intérêts dans le cadre des constructions dans le bâtiment, est-il envisageable de procéder à une temporisation de l'investissement, dans les 5 années à venir ?</p> <p>Rosalie Beuret : Ce point est lié au niveau décret des finances communales. Il s'agirait de d'obtenir une dérogation du Parlement, c'est une piste à explorer qui pourrait faciliter le passage de cette période particulière.</p>	
5.	Présentation des comptes 2019	<p>La secrétaire passe en revue les rubriques du compte de fonctionnement et du bilan. Les comptes 2019 bouclent avec un déficit de CHF 80'806.80. Les charges s'élèvent à CHF 167'945.80 et les produits à CHF 87'139.00. Les rubriques de RPT- JU : CHF 24'925.80, le mandat de Carte Culture de CHF 10'000.00, l'étude sur les réseaux électriques pour CFF 44'791.60 et le COPIL MCH2 pour un montant de CHF 16'000.00 expliquent le déficit.</p> <p>Le total à l'actif et au passif s'élève à CHF 390'433.80 contre 805'030.45 en 2018, ceci dû aux CHF 200'000.- versés au Théâtre du Jura et à la Patinoire de Porrentruy.</p>	

6.	Rapport des vérificateurs des comptes	<p>Mme Valérie Fuhrmann, membre de l'organe de vérification des comptes donne lecture du rapport proposant à l'assemblée d'accepter les comptes, sans remarque particulière.</p> <p>A une majorité évidente sans avis de contraire, les comptes 2019 sont acceptés et décharge est donnée au Comité et à la caissière.</p>	Accepté
7.	<p>Etude portant sur le rôle des collectivités publiques jurassiennes dans la distribution d'électricité (postulat 369)</p> <p>- Résultats des travaux réalisés</p> <p>- Prochaines étapes</p>	<p>M. le Ministre, David Eray : souhaite en préambule saluer l'excellente collaboration, le département de l'ENV et l'AJC, pour la réalisation de cette étude relative à la distribution d'électricité dans le canton. Cette bonne entente devra se poursuivre aux cours des prochains mois et années, pour mettre en place une solution satisfaisante pour l'Etat et les communes, ayant clairement des intérêts communs à clarifier la situation.</p> <p>Le premier constat révèle que la distribution d'électricité doit être mieux maîtrisée, c'est un réel enjeu pour les collectivités publiques jurassiennes. Ce n'est pas parce que le canton et les communes ne sont pas propriétaires du réseau électrique qu'ils n'ont rien à dire dans ce domaine. Le postulat adopté par le Parlement est arrivé au bon moment. Il s'est parfaitement intégré aux réflexions en lien avec la rédaction d'une loi cantonale sur l'approvisionnement en électricité.</p> <p>Il s'agit d'un domaine complexe, qui nécessite des expertises externes. Le changement ne peut pas se faire en quelques mois. Il s'agit de prendre en compte l'ensemble des éléments, de trouver une solution globale, qui s'applique à l'ensemble du canton. Pour autant, il faut éviter de créer des problèmes là où il n'y en a pas. Ainsi, la volonté n'est clairement pas d'enlever des avantages aux communes qui sont propriétaires de leur réseau électrique, mais bien d'améliorer la possibilité d'agir pour les communes qui ne possèdent pas le réseau électrique desservant leur territoire.</p> <p>L'étude menée a permis de mettre sur la table les attentes du canton et des communes. Ces attentes ont été discutées avec BKW, qui est et restera un partenaire incontournable dans le domaine énergétique. David Eray souligne l'état d'esprit constructif dans lequel se sont déroulés les échanges avec BKW. Certes, le modèle de coopération suffisamment satisfaisant pour les deux parties n'a pas encore été trouvé, mais on a avancé, levé certains doutes et des pistes sont encore à explorer.</p>	A discuter

La distribution d'électricité sera encore discutée au cours des prochains mois. Il s'agira de mettre en œuvre un modèle qui assure une meilleure maîtrise par les collectivités publiques jurassiennes. Sans créer d'usine à gaz, mais en trouvant des solutions pragmatiques entre l'ensemble des acteurs. Tout autant que les économies et la production renouvelable d'énergie, les réseaux électriques sont un enjeu majeur de la transition énergétique. Le réseau doit permettre le développement et la promotion des énergies renouvelables. La sécurité d'approvisionnement doit être assurée, à des conditions tarifaires compétitives et justes pour les consommateurs jurassiens.

Pierre Brulhart commente le résultat des travaux et les prochaines étapes selon la présentation figurant sur le site : <https://aic-ju.ch/wp-content/uploads/2020/06/2020.06.24-Approvisionnement-r%C3%A9seaux-%C3%A9lectriques.pdf>

Ouverture de la discussion

Louis-Joseph Fleury Courchapoix : demande le détail du coût de l'étude. La secrétaire ayant établi le décompte final, il figurera au PV :

Mandats externes	177'514.20	
Mandat RCJU	18'918.00	
Mandat AJC	7'260.00	
Total Coût Etude	203'692.20	
A charge de l'AJC 34 % selon LPR		69'255.30
./ Travaux mandat AJC		7'260.00
A charge AJC		61'995.30

		<p>A noter que le crédit voté en 8 novembre 2017 était de CHF 250'000.- dont un tiers à charge de l'AJC. Au final, le coût de l'étude se soldera avec un bonus de quelque CHF 9'000.00. Une facture en 2020 liée aux négociations s'est élevée à CHF 1'750.15, à charge de l'AJC.</p> <p>Julien Loichat : Au niveau des BKW, n'y a-t-il pas un rattrapage à effectuer dans les investissements des lignes sous terre ?</p> <p>Pierre Brulhart : On n'a pas d'aperçu sur les investissements actuels et futurs de BKW. De plus les investissements n'ont pas de corrélation avec la distribution.</p> <p>Walburga Baettig, Mettembert : Pour les communes de Delémont, Develier, Courchpoix et Souclre est-il envisageable de changer de fournisseur, quels sont les moyens de pression, la force de BKW est due au fait que BKW soit propriétaire du réseau.</p> <p>David Eray : Le but est d'avoir les accords 2022 définis, même si BKW est propriétaire des autres réseaux, on peut négocier la distribution. Pour négocier, on a un outil par le biais de la nouvelle loi sur l'approvisionnement en électricité. Il est illusoire de penser de racheter le réseau mais on peut avoir une mainmise, sans être propriétaire du réseau.</p> <p>Joël Burkhalter : intervient au sujet de l'investissement ayant lieu sur le territoire cantonal. BKW a pour mission d'investir 15 à 20 millions par année sur le canton. L'ambiguïté de la situation c'est que la plupart des communes n'arrivent pas à suivre. On travaille sur une planification pour pouvoir assainir le réseau, ce qui résulte d'une obligation car les intempéries de plus en plus fortes, les lignes sont parfois touchées sur plusieurs km, il est nécessaire d'effectuer des investissements importants pour assurer l'approvisionnement en électricité.</p> <p>Valentin Schnyder, Vendlincourt : Les objectifs d'investissement et le rachat du réseau, ont-ils été chiffrés ?</p> <p>Pierre Burlhart : Pour l'heure ces chiffres ne sont pas disponibles. BKW a indiqué porter une réflexion sur la question des investissements.</p> <p>Le rachat du réseau est inenvisageable mais néanmoins, il y a lieu de négocier la distribution. Il s'agit de demeurer raisonnable par rapport aux ambitions.</p>	
--	--	--	--

		<p>Silvio Mittempergher Châtillon : fait part de la politique de sa commune œuvrant pour une autonomie énergétique en ayant installé des panneaux solaires sur le bâtiment scolaire et BKW rachète le surplus à un certain prix.</p> <p>Pierre Brulhart. En ayant plus de maîtrise des activités, on peut éventuellement obtenir des tarifs de rachat. Il précise que le gouvernement a répondu à une consultation fédérale. Le Gouvernement a souhaité qu'un tarif minimal soit fixé. A partir de 2023, il s'agit d'avoir une distribution d'électricité plus équitable entre les citoyens du pays.</p>	
8.	Divers	<p>François Minger : Lorsqu'un projet d'importance régional est proposé dans une commune, le Service du développement territorial exige que le site d'implantation prévu soit comparé à d'autres, soit dans le district, soit dans le canton. Pour ce faire, les communes doivent mandater un bureau d'aménagement du territoire qui établira cette analyse comparative en utilisant des données territoriales telles que la zone à bâtir, les dangers naturels, la qualité de la desserte en transports publics, etc.</p> <p>Il y a peu, le canton du Jura a financé l'étude Raum+. La collaboration entre le SDT, les communes et l'EPFZ a permis de tirer le meilleur des données territoriales en termes de disponibilités, de contraintes, et de potentiels de développement sans se limiter à la parcelle. Les données Raum+ sont donc extrêmement intéressantes à utiliser dans le cadre de l'analyse de différents sites pour l'implantation d'un projet d'importance régionale.</p> <p>Par contre, ces données appartiennent aux communes et le SDT ne peut pas mettre à disposition les données de toutes les communes du canton sans l'autorisation de chacune d'elles. Dans ce cas la directive du SDT veut que la commune demanderesse adresse une demande d'utilisation des données Raum+ à chaque commune du district ou du canton, selon l'étendue de l'étude à réaliser.</p> <p>Afin de faciliter les démarches, d'éviter aux communes de traiter les mêmes types de dossiers à répétition, et d'attendre sur les réponses qui tarderaient à venir, je demande au comité de l'AJC d'adresser une demande unique et permanente d'utilisation des données RAUM+ pour les analyses de sites. Une fois cette autorisation accordée, les communes qui auront besoin de réaliser ce type d'analyses ne devront adresser leur demande qu'à l'AJC. Ce qui fera gagner un temps précieux à tout le monde.</p>	

		<p>M. le Ministre David Eray : Le droit fédéral impose de définir un périmètre réservé aux eaux, qui sera en principe inconstructible. Particularité jurassienne : le Parlement a décidé que cette exigence fédérale serait mise en œuvre par l'élaboration d'un plan spécial cantonal, de la compétence du Gouvernement.</p> <p>Dans les autres cantons, cette mise en œuvre se fait généralement au niveau communal, lors de la révision des plans d'aménagement local, qui intègre beaucoup d'autres problématiques. La procédure voulue par le Parlement jurassien a déchargé les communes, mais elle a davantage attiré l'attention sur ce thème spécifique.</p> <p>Le projet cantonal a été mis en dépôt public le 28 février dernier et pas moins de 95 oppositions ont été déposées, dont certaines remettent en question la méthodologie utilisée. Le traitement de ces oppositions, notamment l'organisation des séances de conciliation, prendra du temps.</p> <p>L'adoption du plan par le Gouvernement n'interviendra probablement pas avant la fin de l'année 2020, voire en 2021.</p> <p>Cette procédure particulière adoptée dans le Jura pose aussi des problèmes de coordination entre l'élaboration du plan spécial cantonal, qui fait l'objet d'oppositions, et l'élaboration des plans communaux qui se déroule en parallèle, que ce soit pour des projets particuliers ou la révision complète des PAL.</p> <p>Les bureaux d'aménagement du territoire, auxquels les communes ont recours habituellement, recevront bientôt des informations à ce sujet.</p>	
--	--	--	--

Séance levée à 22 h. 20

Courroux, le 24 juin 2020

La secrétaire du jour : Sabine Lachat